

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOUILLÉ - Bernard JACQUIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 011-4715/18/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Open Data France et paiement de la cotisation 2019

MET 18/9278/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Open Data est la mise à disposition des données publiques à toute la population : citoyens particuliers, entreprises, associations, etc. L'Open Data vise la réutilisation des données, avec un objectif citoyen, démocratique, ou encore économique lorsqu'elle met en jeu des entreprises. Les différentes collectivités françaises se sont emparées de l'Open Data, guidées par des projets tels que la Mission Etalab, créée en 2011.

L'ouverture des premiers jeux de données en Région PACA a été réalisée en 2012, dans le cadre de la préparation de Marseille-Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture, avec le lancement du portail partenarial régional openpaca.fr. La plupart des EPCI y avaient alors participé en mettant à disposition des données concernant la mobilité, l'accessibilité, les transports, ou encore issues du monde culturel, du Tourisme, etc.

Dans la continuité des adhésions des ex EPCI, la Métropole a adhéré en Octobre 2017 à la plateforme data de la Région (Data Sud).

Ce mouvement d'abord volontaire est devenu une obligation depuis la promulgation de la loi pour une république numérique modifiant le CGCT en précisant que « Les collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels elles appartiennent rendent accessibles en ligne les informations publiques (...) lorsque ces informations se rapportent à leur territoire et sont disponibles sous forme électronique. » Ces informations publiques sont offertes à la réutilisation dans les conditions prévues par la loi.

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2018

L'association Opendata France, (<http://www.opendatafrance.net/>), créée le 9 octobre 2013 à Toulouse, a pour but de regrouper et soutenir les collectivités engagées activement dans une démarche d'ouverture des données publiques et de favoriser toutes les démarches entreprises par ces collectivités dans le but de la promotion de l'open data.

L'association Opendata France (ODF) se donne comme objectifs :

- d'apporter à ses membres les informations, conseils ou autres soutiens nécessaires à l'ouverture des données publiques ;
- de favoriser les négociations avec l'ensemble des partenaires nationaux ou internationaux, notamment avec les ministères concernés, les instances de régulation et les différents acteurs économiques du secteur ;
- de favoriser les productions communes par des groupes de travail ou ateliers sur des thèmes définis en commun comme devant apporter des éléments de réponse aux questions qui se posent sur l'open data et sa mise en œuvre ;
- de participer au développement du mouvement open data par toutes actions de communication (conférence...), valorisation, formation et accompagnement ;
- de représenter ses membres auprès de toute autorité publique et privée dans le but d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres ;
- et de mettre en œuvre tous les autres moyens susceptibles d'être utilisés pour concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

Compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'association Open Data France, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'adhérer à cette association par délibération n°ECO 004-1049/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 et de renouveler son adhésion pour les années 2017 et 2018 par délibérations du Bureau de la Métropole n°ECO 007-2126/17/BM du 13 juillet 2017 et n° FAG 003-3404/18/BM du 15 février 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil Métropole au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'afin de pouvoir continuer à bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement pour le développement de son Open Data, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à l'association Opendata France au titre de l'année 2019 ;

Délibère

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2018

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Open-Data France et le paiement de la cotisation 2019 d'un montant de 3000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 - Fonction 020 - Nature 6281

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ